

## La défense dénonce des sévices contre deux détenus

La défense des présumés islamistes détenus à titre préventif à la prison centrale de Nouakchott dénonce, dans un communiqué remis à la presse mardi dernier, "des tortures, actes de mépris et d'humiliation" infligés à deux de ses clients: Cheikh Mohamed Sidya Ould Idoud dit Newewi et Mahfouh Ould Idoumou.

Ces deux individus ont été extraits de leurs cellules de la prison centrale le 17 juin dernier et "conduits les yeux bandés et menottes aux mains au commissariat de police d'El Mina". Les victimes ont pu identifier au moins trois de leurs tortionnaires, ajoute le communiqué de la défense. Cet interrogatoire "additif", également qualifié "d'enlèvement" par les avocats, "tendait à fabriquer des preuves à la charge non seulement de nos deux clients, mais aussi de Cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedow et Moctar Ould Mohamed Moussa." La défense rappelle que "l'extraction d'un détenu pour une audition par une autorité autre que le juge qui a en charge son dossier ne peut se faire que dans le cadre d'une commission rogatoire dûment établie, et que le conseil de l'inculpé doit être informé au préalable pour assister à l'interrogatoire". Exprimant sa réprobation pour la torture physique, l'humiliation et les menaces, le collectif de la défense s'élève contre une méthode visant "à fabriquer des preuves mensongères, dans une procédure judiciaire." Soulignant que ces pratiques "abominables violent la morale, transgressent la loi et déshonorent notre pays", le communiqué des avocats réclame le respect de toutes les conventions internationales auxquelles la Mauritanie a souscrit et qui condamnent les pratiques objet de dénonciation.

La défense des individus "enlevés" affirme par ailleurs avoir porté plainte contre les présumés auteurs de ces agissements "criminels", tout en demandant aux autorités administratives et judiciaires de "diligenter sans délai une enquête pour situer les responsabilités".

Le collectif de la défense rappelle enfin que "l'édification de l'état de droit autour de laquelle les mauritaniens sont unanimes ne peut se faire si de tels agissements sont commis dans l'impunité".

### **Nécessité d'une nouvelle grille de lecture de la question islamiste**

Après l'attaque du 4 juin dernier contre la garnison militaire de la localité de Lemgheyti, les Mauritanien ont condamné de

manière unanime le coup de force.

De l'intérieur de leurs cellules, Mohamed Hacem Ould Dedow, Moctar Ould Mohamed Moussa et nombre de leurs compagnons ont joint leurs voix au concert de désapprobation nationale, pour éviter tout amalgame entre leur mode de pensée et l'islam violent et destructeur contenu dans le message de ceux qui ont revendiqué l'attaque du 4 juin.

En fait, une idée largement répandue dans l'opinion nationale exclut toute tentation vers la violence du courant islamiste mauritanien, jugé "modéré" et se déclarant respectueux des règles et des valeurs démocratiques. La tendance djihadiste et violente, si elle existe, serait marginale.

Alors, dans ces conditions, difficile de comprendre la manœuvre dénoncée par la défense "des islamistes", si elle a pour objectif de trouver un lien entre le coup de force de Lemgheyti et des individus comme l'imam Ould Dedow et certains de ses compagnons.

Le plus grave dans cette affaire réside dans le fait que les pratiques dénoncées par la défense semblent avoir été commises à l'insu du magistrat instructeur, du moins c'est ce qu'avance le communiqué de presse.

En fait, même l'administration américaine a décidé de revoir un tout petit peu sa grille de lecture au sujet de la question islamiste et du terrorisme, pour mettre un accent particulier sur l'importance des réformes démocratiques au Proche-Orient.

Tout se passe comme si l'administration Bush a compris que le terrorisme et l'islamisme violent sont aussi le produit de la misère, de l'étouffement des libertés et des violations grossières des droits de l'homme.

La secrétaire d'Etat, Condoleezza Rice, a déclaré le 20 juin dernier à l'occasion d'un discours prononcé à l'université du Caire que "la peur des libres choix ne peut plus justifier le déni de liberté".

La nouveauté vient ici du fait que pendant 60 ans, les Américains ont privilégié la stabilité aux dépens de la démocratie au Moyen-Orient.

La déclaration du 20 juin sonne comme un véritable changement de cap et d'approche. Une démarche qui peut parfaitement inspirer les princes qui nous gouvernent dans le traitement du courant islamiste majoritairement modéré au pays du "million de poètes".